|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.5/65 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  21 juin 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d’examiner les tendances  
et l’économie des transports**

**Trente-deuxième session**

Genève, 2-4 septembre 2019

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté de la trente-deuxième session[[1]](#footnote-2)\*,[[2]](#footnote-3)\*\*

Qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 2 septembre 2019 à 10 heures, dans la salle XII.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Atelier sur le renforcement de la sécurité sur les routes commerciales intérieures.

3. Atelier sur la quantification des coûts de transport pour les pays en développement sans littoral.

4. Liaisons entre ports et arrière-pays.

5. Suivi des faits nouveaux concernant les réseaux de transport paneuropéens :

a) Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans la mise en place du Réseau transeuropéen de transport ;

b) Projets d’autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen.

6. Transports dans la région méditerranéenne :

a) Rapport du Centre d’études des transports pour la Méditerranée occidentale ;

b) Réseau de transport euroméditerranéen ;

c) Rapport de l’Union pour la Méditerranée ;

d) Projet d’établissement d’une liaison fixe entre l’Europe et l’Afrique par le détroit de Gibraltar : rapport sur les activités menées pendant la période 2017‑2019 et programme proposé pour la période 2020‑2022

7. Liaisons de transport Europe-Asie :

a) Avancement des activités relatives aux liaisons de transport Europe-Asie ;

b) Observatoire international des infrastructures de transport ;

c) Autres couloirs de transport Europe-Asie.

8. Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport.

9. Mobilité urbaine et transports publics : Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, mobilité durable et aménagement urbain

10. Changements climatiques et transports :

a) Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport internationaux et l’adaptation à ces changements ;

b) Atténuation des effets des changements climatiques : outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l’Europe.

11. Examen de la situation, des tendances et de l’économie des transports dans la région de la CEE :

a) Tendances et économie des transports sur la période 2018-2019 : la mobilité en tant que service ;

b) Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports ferroviaires et les transports par voie navigable ;

c) Analyse des statistiques de la CEE sur les transports.

12. Assistance technique aux pays en transition.

13. Activités des organes de la Commission économique pour l’Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail.

14. Programme de travail et évaluation biennale pour 2020-2021 et Plan de travail pour 2018-2022.

15. Questions diverses.

16. Date de la prochaine session.

17. Adoption des principales décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports (WP.5) sera invité à adopter l’ordre du jour provisoire de sa trente-deuxième session.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.5/65.

2. Atelier sur le renforcement de la sécurité sur les routes   
commerciales intérieures

Le secrétariat organisera, en collaboration avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d’autres partenaires, un atelier sur le renforcement de la sécurité sur les routes commerciales intérieures. L’atelier donnera au WP.5 l’occasion d’examiner les questions récurrentes et les nouvelles questions relatives à la sécurité des transports, ainsi que les réponses pouvant y être apportées. Il permettra également d’examiner les solutions, de trouver des moyens d’aller de l’avant et de définir le rôle que pourrait jouer la communauté internationale, y compris le WP.5, afin d’intégrer ou d’améliorer encore les solutions ou leur mise en œuvre.

Le document informel no 1 contient le programme de l’atelier.

**Document(s)**:Document informel no 1.

3. Atelier sur la quantification des coûts de transport pour les pays   
en développement sans littoral

En collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et d’autres partenaires, le secrétariat organisera un atelier sur la quantification des coûts de transport pour les pays en développement sans littoral. Cet atelier donnera au WP.5 l’occasion de faire le point sur les diverses approches et méthodes utilisées par la communauté internationale, y compris par le WP.5 lui-même, pour quantifier les coûts de transport, de se pencher sur les lacunes et d’examiner les outils permettant de mieux quantifier les coûts pour les pays sans littoral.

Le document informel no 2 contient le programme de l’atelier.

**Document(s)** : Document informel no 2.

4. Liaisons entre ports et arrière-pays

Le secrétariat informera le WP.5 des progrès réalisés s’agissant de l’intégration des données collectées dans le cadre du programme MedNet (réseau méditerranéen) à l’Observatoire international des infrastructures de transport de la Commission économique pour l’Europe (CEE).

Le WP.5 sera invité à examiner les informations communiquées. Il souhaitera peut‑être ensuite inscrire à l’ordre du jour un point intitulé « Observatoire international des infrastructures de transport sous la direction de la CEE », avec un sous-point intitulé « Liaisons entre ports et arrière-pays ».

5. Suivi des faits nouveaux concernant les réseaux de transport paneuropéens

a) Exposé de la Commission européenne sur les progrès accomplis dans la mise   
en place du Réseau transeuropéen de transport

La Commission européenne informera le WP.5 de l’état d’avancement des activités relatives au Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) et de l’extension du réseau aux pays voisins de l’Union européenne.

b) Projets d’autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen

Les responsables du projet d’autoroute transeuropéenne (TEM) (ECE/TRANS/  
WP.5/2019/1) et du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) (ECE/TRANS/  
WP.5/2019/2) informeront le WP.5 des activités menées au cours de la période 2018−2019.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.5/2019/1 et ECE/TRANS/WP.5/2019/2.

6. Transports dans la région méditerranéenne

a) Rapport du Centre d’études des transports pour la Méditerranée occidentale

Le Centre d’études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO) présentera ses dernières activités au WP.5.

b) Réseau de transport euroméditerranéen

La Commission européenne exposera au WP.5 ses activités de développement du réseau de transport euroméditerranéen.

c) Rapport de l’Union pour la Méditerranée

Le secrétariat de l’Union pour la Méditerranée présentera au WP.5 ses activités de développement du réseau de transport méditerranéen.

d) Projet d’établissement d’une liaison fixe entre l’Europe et l’Afrique par le détroit   
de Gibraltar : rapport sur les activités menées pendant la période 2017−2019 et programme proposé pour la période 2020−2022

Le secrétariat informera le WP.5 de l’état d’avancement du projet d’établissement d’une liaison fixe entre l’Europe et l’Afrique par le détroit de Gibraltar (document informel no 3).

**Document(s)** : Document informel no 3.

7. Liaisons de transport Europe-Asie

a) Avancement des activités relatives aux liaisons de transport Europe-Asie

À sa quatre-vingt-unième session (ECE/TRANS/288, par. 22), le Comité des transports intérieurs a exprimé son appui à la poursuite des travaux du WP.5 pour la mise en place des couloirs de transport entre l’Europe et l’Asie et d’autres couloirs de transport. Le terme « mise en place » recouvre les questions suivantes : harmonisation et simplification des formalités de passage des frontières, connexions entre les infrastructures et normes d’interopérabilité, gestion efficace des couloirs et mise en conformité des normes et des règles/règlements avec les normes internationales, en particulier celles prévues par les conventions des Nations Unies relatives aux transports, application des nouvelles technologies et numérisation.

Le WP.5 souhaitera peut-être inscrire à son ordre du jour un nouveau point intitulé « Mise en place des liaisons et couloirs de transport » et y inclure tous les points existants concernant les réseaux de transport et leur suivi. À cet égard, le WP.5 devrait servir de cadre pour favoriser les activités de mise en place des principaux corridors et en assurer le suivi, échanger des informations et partager des expériences. De cette façon, le WP.5 assurerait la mise en place des liaisons et des couloirs de transport, en s’appuyant sur les phases I, II et III du projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), et sur leurs conclusions et recommandations. Une telle évolution constituerait un prolongement naturel des efforts déployés précédemment par le WP.5 dans le cadre du projet LTEA.

Dans ce contexte, le WP.5 souhaitera peut-être :

* Passer en revue les réseaux et les couloirs et décider quels couloirs principaux relèvent de sa compétence ;
* Envisager la création de groupes de gestion des principaux couloirs pour gérer les activités de mise en place sur la base des plans convenus et les faciliter ; et/ou
* Établir un programme/processus d’examen des résultats de la mise en place des couloirs en s’inspirant des principes d’un programme bien établi d’études de la performance environnementale. Dans ce cadre, les performances d’un pays pourraient être évaluées en fonction des objectifs de mise en place convenus pour un ou plusieurs couloirs internationaux traversant ce pays. Le WP.5 procéderait ensuite, pendant ses sessions, à un examen par les pairs des conclusions et recommandations de chaque programme ou processus d’examen des résultats et en suivrait la mise en œuvre.

Le document informel no 4 donne plus de détails sur les options présentées ci‑dessus.

**Document(s)** : Document informel no 4.

b) Observatoire international des infrastructures de transport

Le secrétariat rendra compte des progrès accomplis dans la mise en place de l’Observatoire international des infrastructures de transport sous la direction de la CEE. Il donnera plus précisément des informations sur les obstacles rencontrés et sur les moyens de les surmonter.

Le WP.5 sera invité à examiner les informations communiquées. En ce qui concerne le point 4, il sera invité à inscrire à l’ordre du jour un point distinct sur l’Observatoire international des infrastructures de transport sous la direction de la CEE.

c) Autres couloirs de transport Europe-Asie

Les représentants d’autres organisations ou institutions souhaiteront peut-être informer le WP.5 des activités que celles-ci mènent sur divers couloirs, tels que les couloirs de l’initiative « une ceinture-une route » (BRI), du Programme de coopération économique régionale pour l’Asie centrale (CAREC) ou TRACECA (Couloir Europe-Caucasie-Asie). Compte tenu de la décision prise au titre du point 7 a), le WP.5 souhaitera peut-être retirer le point 7 c) de son ordre du jour.

8. Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

Le Groupe d’experts de l’évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport a repris ses travaux après que son mandat a été prolongé jusqu’à fin juin 2020. Le Président du Groupe d’experts et le secrétariat rendront compte des résultats de la huitième session du Groupe d’experts qui devrait s’être tenue les 15 et 16 juillet 2019.

Le WP.5 sera invité à examiner les progrès dont le Groupe d’experts lui aura fait part. Il souhaitera peut-être ensuite lui donner de nouvelles directives et orientations.

9. Mobilité urbaine et transports publics : Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme, mobilité durable   
et aménagement urbain

Le secrétariat rendra compte de l’élaboration du module Infrastructures du Plan directeur paneuropéen du PPE-TSE[[3]](#footnote-4) pour le cyclisme.

Le secrétariat présentera également l’élaboration d’un manuel sur la mobilité durable et l’aménagement urbain (document informel no 5), dont le contenu a été décidé pendant l’atelier organisé au cours de la trentième session du WP.5 sur le thème de la prise en compte de l’environnement, de la santé et de la qualité de vie dans le développement de transports intégrés et l’aménagement urbain.

Le WP.5 devrait examiner les informations relatives au Plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme du PPE-TSE et prendre note du manuel sur la mobilité durable et l’aménagement urbain. En ce qui concerne ce dernier point, le WP.5 souhaitera peut-être étudier la possibilité d’assurer un suivi.

**Document(s)** : Document informel no 5.

10. Changements climatiques et transports

a) Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques   
sur les réseaux et nœuds de transport et l’adaptation à ces changements

Le Président du Groupe d’experts chargé d’étudier les effets des changements climatiques sur les réseaux et nœuds de transport et l’adaptation à ces changements et le secrétariat présenteront le rapport sur l’exécution du mandat du Groupe (document informel no 6 ; conclusions et recommandations publiées sous la cote ECE/TRANS/  
WP.5/2019/3).

Le Président fera en outre une proposition pour la poursuite des travaux sur l’adaptation des moyens de transport aux changements climatiques, sur la base des conclusions et recommandations du rapport du Groupe. À cette fin, il présentera une proposition de nouveau mandat pour le Groupe d’experts et un projet de cahier des charges (ECE/TRANS/WP.5/2019/4).

Le WP.5 devrait examiner le rapport et en approuver les conclusions et recommandations. Il devrait également examiner le nouveau mandat et le nouveau cahier des charges.

**Document(s)**:ECE/TRANS/WP.5/2019/3, ECE/TRANS/WP.5/2019/4   
et document informel no 6.

b) Atténuation des effets des changements climatiques : outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l’Europe

Le secrétariat informera le WP.5 des faits nouveaux en 2018−2019 concernant le projet ForFITS (futurs systèmes de transport intérieur).

11. Examen de la situation, des tendances et de l’économie des transports dans la région de la CEE

a) Tendances et économie des transports sur la période 2018−2019 : la mobilité   
en tant que service

À sa dernière session, le WP.5 a décidé que l’examen d’un Guide des contributions des États membres et des sessions du Groupe de travail à la mise en œuvre du Programme 2030 (ECE/TRANS/WP.5/2018/4) devrait se dérouler pendant la session en cours, parallèlement à l’examen du plan de travail du WP.5.

Le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/288, par. 25) a souhaité que cet examen s’appuie sur un document établi par le secrétariat, présentant les actions menées par les groupes de travail du Comité des transports intérieurs de la CEE pour aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable liés aux transports intérieurs (ECE/TRANS/WP.5/2019/5).

Le WP.5 souhaitera peut-être envisager d’inscrire à l’ordre du jour un point distinct sur les tendances dans la poursuite des objectifs de développement durable liés aux transports.

Le secrétariat présentera le projet de publication sur la mobilité en tant que service (document informel no 7).

Le WP.5 sera invité à examiner le projet de publication et à l’approuver.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.5/2018/4, ECE/TRANS/WP.5/2019/5   
et document informel no 7.

b) Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports   
ferroviaires et les transports par voie navigable

Le WP.5 souhaitera peut-être examiner l’évolution des tendances dans le secteur des transports intérieurs et les difficultés auxquelles le secteur est confronté et réfléchir à l’éventualité de procéder à une analyse de ces questions en plus des travaux en cours.

c) Analyse des statistiques de la CEE sur les transports

Le secrétariat présentera ses travaux et les statistiques sur les transports pour 2018.

12. Assistance technique aux pays en transition

Le Conseiller régional informera le WP.5 des activités d’assistance technique menées par la CEE pour le compte des pays en transition (document informel no 8).

Le secrétariat communiquera des informations sur le déroulement actuel d’un projet d’élaboration d’une série d’indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables, mené dans le cadre du Compte de l’ONU pour le développement.

Le WP.5 sera ensuite invité à examiner ces informations et à formuler des recommandations sur les questions relatives aux transports pour lesquelles l’assistance technique devrait être renforcée et à donner son avis sur le projet d’élaboration d’indicateurs.

**Document(s)** : Document informel no 8.

13. Activités des organes de la Commission économique pour l’Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail

Le secrétariat informera le WP.5 des principales décisions prises par le Comité des transports intérieurs à sa quatre-vingt-unième session (Genève, 19-22 février 2019) sur des questions l’intéressant.

**Document(s)** : ECE/TRANS/288.

14. Programme de travail et évaluation biennale pour 2020−2021   
et plan de travail pour 2018−2022

Le WP.5 souhaitera peut-être examiner la décision du Comité des transports intérieurs, à sa quatre-vingt-unième session, de demander au secrétariat de cesser d’établir les documents programmatiques biennaux que le Comité adoptait précédemment, notamment en ce qui concerne l’évaluation et le suivi, étant donné que ces documents ne seront plus pertinents dans le cadre du nouveau cycle de programmation.

Le WP.5 sera ensuite invité à déterminer si le programme de travail biennal et le plan quinquennal devraient être maintenus et, le cas échéant, sous quelle forme. Le secrétariat a établi le document ECE/TRANS/WP.5/2019/6 contenant le projet de programme de travail et d’évaluation biennale pour 2020-2021 et le programme de travail à long terme.

Le WP.5 souhaitera peut-être alors établir son programme de travail biennal. Ce faisant, il voudra peut-être examiner les incidences de la réforme en cours au sein de l’ONU ainsi que de la situation budgétaire.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.5/2019/6.

15. Questions diverses

Au moment de l’établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune proposition n’avait été soumise au titre de ce point.

16. Date de la prochaine session

La trente-troisième session du WP.5 devrait se tenir à Genève du 7 au 9 septembre 2020.

17. Adoption des principales décisions

En application de la décision prise par le Groupe de travail à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 56), les décisions prises à la trente-deuxième session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la session, comprenant lesdites décisions, sera établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et soumis au Comité des transports intérieurs.

1. \* Les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session,   
   les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables   
   de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau   
   C.337 au 3e étage du Palais des Nations). [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne à l’adresse uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=iRIqQh, ou de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). Ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix) (voir le plan sur le site Web de la CEE : www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html). [↑](#footnote-ref-3)
3. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement. [↑](#footnote-ref-4)